

Sarre Blies



LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SARREGUEMINES CONFLUENCES



Inondations L'Agglo sur tous les fronts

Finances Le budget 2024

Tourisme Les bons plans de l'Office de Tourisme







L'édito



Quatre questions à Roland ROTH, Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Les intempéries du mois de mai ont impacté de nombreuses communes et certains équipements communautaires. Quelles mesures l'Agglo prend-elle pour éviter les scénarios « catastrophes » dans de telles situations ?

L'Agglo a acquis la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en 2018. Nous investissons notamment dans l'entretien des cours d'eau. Nous avons aussi élaboré un PAPI (Plan d'Actions et de Préventions des Inondations) en collaboration avec toutes les collectivités de la vallée de la Sarre française. Lors des crues exceptionnelles du week-end de la Pentecôte, nos agents sont intervenus dans les zones critiques, notamment à Sarralbe. De nombreuses infrastructures communautaires, telles que le Centre Nautique, le Golf ou encore les pistes cyclables, ont malheureusement été endommagées. Des travaux de nettoyage et de remise en état ont été nécessaires pendant plusieurs jours mais les services ont pu reprendre rapidement. Les Vice-présidents, le personnel de l'Agglo et moi-même tenons à exprimer notre solidarité envers tous les sinistrés, et nous nous engageons à poursuivre notre travail pour prévenir de tels épisodes à l'avenir.

L'été est aujourd'hui installé... Comment l'Agglo agit-elle pour offrir aux habitants et aux touristes un territoire attrayant, et ce plus particulièrement en période estivale? Il va sans dire que l'Agglo dispose d'un bel outil de promotion touristique avec l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences. Il est un atout précieux tant pour les visiteurs que pour les habitants du territoire. Les conseillers fournissent quotidiennement des informations détaillées sur les attractions locales, les événements festifs et culturels, les nombreuses activités, les hébergements et les services disponibles dans la région. L'Office de Tourisme propose également des services pratiques tels que la location de vélos.

Ce qui nous fait rebondir sur les infrastructures cyclables de l'Agglo! Quelle est l'étendue totale du réseau d'itinéraires cyclables sur le territoire?

Aujourd'hui, notre territoire bénéficie de 220 kilomètres de pistes cyclables, reliant quasiment toutes les communes membres entre elles. La commune de Kalhausen doit encore rejoindre ce réseau et ce point reste une de nos priorités dans les années à venir. Nous sommes particulièrement fiers de fournir aux résidents locaux ainsi qu'aux cyclistes de passage un moyen de déplacement doux qui présente de nombreux avantages. De plus, en mettant en place un réseau étendu de pistes, l'Agglo dynamise l'économie locale.

En parlant d'économie locale, où en est le projet HoloSolis ?

En mai 2023, à l'occasion du sommet Choose France, HoloSolis a annoncé l'implantation à Hambach de la plus grande usine de production de panneaux photovoltaïques d'Europe. Des étapes cruciales ont été franchies, notamment avec le dépôt du permis de construire et de l'autorisation environnementale en avril et mai derniers. La réalisation d'un tel projet ne se limite pas à des formalités administratives. Il est important d'impliquer et d'informer les habitants de la région sur les avancées et les suites de ce projet. Des réunions publiques seront organisées de manière régulière dans les mois à venir et permettront un dialogue transparent et ouvert avec la population.



Sarre Blies n°66 Juillet 2024 Le journal d'information de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. 99, rue du Maréchal Foch BP 80805 57208 Sarreguemines Cedex. www.agglo-sarreguemines.fr. Directeur de la publication : Roland Roth - Comité de rédaction : Arnaud Mathy, Frédérique Houver, Laetitia Falvo, Stéphanie Heckel - Crédit photos : Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Office de Tourisme Sarreguemines Confluences, Adobe Stock. Conception graphique : Service communication de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Impression : Imprimerie l'Huillier, Florange. Imprimé sur papier 100% recyclé. Dépôt légal : à parution SSN : 1631 2171. Tirage : 34 000 exemplaires.

Agglo Point sur...

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

HoloSolis : de nouvelles étapes franchies !

Le 12 avril 2024, Jan Jacob Boom-Wichers, le Président d'HoloSolis **a déposé** à l'Agglo, en présence du Président Roland Roth et du maire de Hambach, Daniel Muller, **le dossier de permis de construire** de la méga-usine de fabrication de cellules et de modules photovoltaïques.

Début mai, c'est le **dépôt** en préfecture de la Moselle **de** la demande d'autorisation environnementale qui a suivi.

Ainsi s'ouvre la période d'instruction officielle des autorisations qui s'étendra jusqu'à l'automne, période pendant laquelle sera organisée l'enquête publique relative aux dossiers de permis de construire, d'autorisation environnementale et du raccordement électrique de l'usine. La construction de l'usine pourrait dès lors démarrer au printemps 2025.

Enfin, l'assemblée communautaire a approuvé le 30 mai dernier, lors du dernier conseil communautaire, la vente à HoloSolis de l'immense parcelle de 50 hectares environ sur le site de l'Europôle pour un montant de 5 290 766,76 € HT.

Par ailleurs, la société HoloSolis **poursuit ses recrutements locaux**, avec l'arrivée en juillet 2024 des premiers salariés HoloSolis basés exclusivement à Sarreguemines, notamment pour préparer les différentes phases de chantier et leur suivi.

HoloSolis travaille avec toutes les parties prenantes du projet sur la construction de la méga usine dont les **plans définitifs ont été validés** il y a quelques semaines. Elle participe, en tant qu'acteur européen du photovoltaïque, à de nombreux évènements professionnels tels qu'Intersolar, le salon leader mondial de l'industrie solaire à Munich.



De gauche à droite : Roland Roth, Marc Zingraff, Jan Jacob Boom-Wichers et Daniel Muller lors du dépôt de la demande du permis de construire.

HoloSolis contribue également, à l'échelle européenne, aux réflexions sur le marché du photovoltaïque en étant un partenaire actif de l'Alliance européenne de l'industrie photovoltaïque.

Enfin, de bonnes nouvelles sont à relever du côté législatif puisque le Parlement Européen a massivement adopté le Net Zero Industry Act (NZIA) qui octroie à l'Union Européenne un dispositif décisif afin que 40% de tous les modules photovoltaïques installés en Europe soient fabriqués en Europe d'ici 2030. Les marchés publics, les appels d'offres et les tarifs de rachat devront aussi inclure des critères environnementaux, sociaux et de résilience, créant enfin des conditions de concurrence équitables.



Le plan de la future méga-usine sur l'Europôle 2.

Ce qu'il faut retenir du conseil communautaire du 21 mars 2014

Le budget de la Communauté d'Agglomération est un document juridique, dont l'objectif est de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la collectivité.

Il est composé de deux enveloppes distinctes : le fonctionnement et l'investissement. Le Président de l'Agglo a soumis au vote des élus le budget global 2024, composé d'un budget principal et de 5 budgets annexes, lors du conseil communautaire du 21 mars pour un montant total de 162 402 177 €.

10 185,58 € ont été octroyés pour le fonctionnement de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA).

Cette aide financière est calculée en fonction du nombre de personnes qui utilisent ce service sur le territoire de l'Agglo. Les permanences à l'Agglo se déroulent le 1er mercredi de chaque mois, à la Maison de l'Habitat, 99 rue du Maréchal Foch à Sarreguemines, de 9h à 11h30.

Le Saviez-vous ?

La Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA) est un centre d'accueil, d'information et d'accompagnement au service des habitants et des entreprises du territoire transfrontalier.

La MOSA vous informe pour toutes questions relatives aux conditions de vie et de travail, aux études, formations transfrontalières, stages ou encore apprentissage de la langue du pays voisin ; à l'entrepreneuriat dans les pays voisins et aux offres touristiques et culturelles en Sarre Moselle.

L'Agglo continue de mener des actions pour améliorer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite dans ses équipements aquatiques. Après avoir réhabilité la partie vestiaire de la piscine de Sarralbe en 2018 et créé une rampe d'accès vers l'entrée du complexe depuis le parking extérieur, l'Agglo souhaite acquérir du matériel nécessaire pour l'accès au bassin, notamment un élévateur mobile de mise à l'eau. Pour cela, 10 750,08 € ont été sollicités auprès de l'Agence Nationale du Sport pour acquérir ce matériel ainsi que deux fauteuils roulants et accessoires adaptés aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Cette aide est demandée dans le cadre du dispositif « équipements pour mise en accessibilité » de l'Agence. Elle représente 80% du coût total de l'investissement.

L'Agglo souhaite encourager le covoiturage, en particulier pour les déplacements domicile-travail sur son territoire.

Le dispositif adopté a été renouvelé pour 3 ans. L'Etat a mis en place le Fonds Vert, un plan de soutien au covoiturage. L'Agglo a ainsi fait une demande de subvention de 145 025 €. Ce montant correspond à 50% des dépenses éligibles estimées à 290 050 € HT.

Ce qu'il faut retenir du conseil communautaire du 30 mai 2024

L'Agglo et ses communes membres se sont unies pour améliorer leurs marchés d'assurance. Une consultation par groupement de commande a été faite pour les contrats suivants :

▶ Responsabilité Civile générale
 ▶ Protection fonctionnelle des agents et élus
 ▶ Protection juridique générale
 ▶ Flotte automobile,
 ▶ Dommages aux biens et risques annexes, bris de machines, expositions, etc.
 ▶ Risques statutaires des agents.

Les communes qui ont pris part à cette consultation resteront libres de donner suite ou non aux contrats qui leur auront donné satisfaction.

La taxe de séjour a été mise en place par l'Agglo en 2017. Depuis 2023, chaque hébergeur déclaré sur le territoire de l'Agglo doit indiquer de manière mensuelle la taxe de séjour perçue et la reverser semestriellement à la collectivité. La taxe revient ensuite à l'Office de Tourisme, lui permettant de financer une part du fonctionnement et des projets de la structure. Les tarifs de la taxe resteront inchangés pour 2025.

Une subvention de 2 000 € a été versée à l'IFSI de Sarreguemines. Cette aide pérennisera l'unité d'enseignement facultative « option transfrontalière » dans l'établissement. Cette dernière vise à favoriser l'employabilité des professionnels de santé paramédicaux dans le cadre d'un marché de l'emploi transfrontalier.

19 candélabres basse consommation de 8 mètres vont être disposés sur l'Actizone de Grosbliederstroff. Ils permettront de limiter les zones d'ombre. Le coût des 19 luminaires est estimé à 14 877 € HT. Une aide de l'État, de 20 % du montant, a été sollicitée. Cette opération est réalisée dans le cadre de la rénovation du parc d'éclairage de l'Agglo dans cette zone, après celui de la zone commerciale et de la rue des Frères Rémy en zone industrielle de Sarreguemines.



Le Pro Shop du Golf Sarreguemines Confluences se développe en incluant de nouveaux types de produits. Grâce à ce point de vente, les débutants et les enfants de l'école de golf ont la possibilité d'acquérir du matériel nécessaire à la pratique de ce sport à des prix attractifs. Il permet aussi de répondre à une forte demande des membres qui souhaitent s'équiper de produits estampillés du logo du golf. Différents modèles de gants, de nombreuses sortes de balles ou de chaussures ainsi que du textile, par exemple, sont disponibles à la vente.

Un nouveau programme de financement des équipements sportifs communaux a été adopté pour la période 2024-2026 avec une enveloppe globale de 1 800 000 €. Ce nouveau fonds de concours « équipements sportifs » fait suite à un premier fonds adopté pour la période 2021-2023. Il permet de soutenir financièrement les communes qui ont des projets d'équipements intérieurs et/ou extérieurs.

11 élus ont été désignés pour siéger au sein du comité de pilotage du Contrat Local de Santé (CLS). Ce contrat doit contribuer à la déclinaison du projet régional de santé et répondre à des enjeux propres à notre territoire communautaire. Ces enjeux portent sur l'organisation du système de santé mais également sur l'accessibilité aux soins, la prévention ou les conditions sociales par exemple. Le comité de pilotage posera les orientations du CLS et validera ses étapes. L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région Grand Est y seront associées.

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société INEOS Polymers à Sarralbe, une enveloppe totale de 2,7 millions d'euros était destinée à sécuriser 262 logements initialement comptabilisés par l'Etat. Ce sont finalement plus de 300 logements qui sont ou seront concernés. 800 000 € supplémentaires sont nécessaires, dont 130 000 € de l'Agglo. Les nouveaux crédits ont été votés.

En 2023, l'assemblée communautaire a décidé de poursuivre l'expérimentation de la certification des comptes. Elle permet à l'EPCI, la seule du Grand Est à s'être engagée dans cette voie, de progresser de manière continue dans sa gestion comptable et financière et d'être reconnue comme un établissement financièrement très fiable. L'exercice 2023 de l'EPCI a fait l'objet d'un examen minutieux de la part du cabinet Deloitte, commissaire aux comptes, dont le rapport positif a été présenté au conseil.

14 914 € ont été versés à l'association du Bassin Touristique des canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin (Terres d'Oh!) pour son fonctionnement en 2024. 2 500 € ont également été attribués à l'association pour le cofinancement du festival Terres d'Oh! de l'été 2024.

Festival itinérant Terres d'Oh!

Pour cette première édition, l'association Terres d'Oh! souhaite transformer les lieux de passage en lieux de partage. C'est donc essentiellement dans les ports de plaisance que Terres d'Oh! organisera du 3 au 18 août un festival itinérant de musique et de spectacles vivants.

Rendez-vous samedi 3 août, Esplanade du Casino de Sarreguemines, de 19h à 22h30. Spectacles et concerts gratuits. Ambiance Guinguette garantie ! Buvette et restauration sur place. **Programme complet** sur le site internet www.terres-d-oh.com et sur les réseaux sociaux.



Vous êtes demandeur de logement social ou locataire du parc social ?

Les bailleurs sociaux vous accueillent.



Sarreguemines Confluences Habitat 3 Rue Alexandre de Geiger à Sarreguemines Tél.: 03 87 95 06 44 Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h



Bureau d'accueil VIVEST 13 Closerie des Lilas à Sarreguemines Accueil de 14h à 16h les 8 & 22 juillet, 5 & 19 aout et le 2 septembre



Agence MOSELIS
32 Rue Alexandre de Geiger
à Sarreguemines
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Grand Marché des Producteurs de printemps :

le local mis en avant

C'est dans une atmosphère des plus conviviales que l'édition de printemps du Grand Marché des Producteurs s'est déroulée le dimanche 5 mai à Woustviller.

Malgré une météo peu clémente ce jour-là, cet événement a rassemblé de nombreux visiteurs, **témoignant d'une belle réussite**.

Ce marché a accueilli plus d'une trentaine de producteurs locaux, chacun proposant ses produits du terroir et/ou ses créations artisanales. La diversité proposée sur les stands reflétait le grand savoir-faire des producteurs présents.

Certains d'entre eux ont élaboré des repas à partir de leurs propres produits : burgers, tartes flambées, paninis, escargots, grillades et galettes de pomme de terre faits maison... Les visiteurs ont ainsi eu l'opportunité de savourer des plats aussi authentiques que délicieux!

En plus de soutenir l'économie locale, le Grand Marché des Producteurs est un moyen pour l'Agglo de mettre en avant et de valoriser les ressources du territoire.

Le marché en images et la liste des producteurs et productrices sur le Facebook de l'Agglo @agglosarreguemines ou sur www.agglo-sarreguemines.fr



















TRANSPORT EN COMMUN

Une nouvelle billettique

dans les transports en commun

Pour faciliter le parcours voyageurs des usagers, le réseau CABUS modernise sa billetterie! Ce nouveau système de billetterie s'adresse pour l'instant à la clientèle des lignes urbaines 1, 2, 3 et 4 puis s'étendra aux lignes suburbaines et aux abonnés scolaires.

La carte sans contact et le compte Mobilité

La carte sans contact constituera désormais le support principal pour charger les carnets de 10 tickets, les abonnements et valider en montant à bord. Un compte Mobilité devra être créé au préalable sur le portail en ligne dédié à l'usager.

> Le carnet de 10 tickets à 6 €

Le carnet de 10 tickets peut être chargé sur la carte sur la boutique en ligne, à bord des bus, au service Transports de l'Agglo au 99 rue du Maréchal Foch à Sarrequemines ou en gare routière.

> Pass mensuel adulte à 15,50 €

Le premier abonnement et la création du compte Mobilité devront être faits au service Transports. La reconduction pourra ensuite être réalisée facilement par l'abonné sur la boutique en ligne.

> Pass mobilité à 11 €

Ces abonnements nécessitant la présentation de justificatifs (RSA, demandeurs d'emploi, invalides,...) se feront au service transports pour le moment.

> Le ticket unité à 0,90 €

Il sera imprimé par le conducteur et vendu uniquement à bord des bus.

> Abonnement mobilité aratuit

Il est réservé aux personnes invalides avec un taux de 80% ou plus ou aux personnes âgées de plus de 65 ans. Il doit être souscrit au service Transports.





Vous possédez déjà une carte?

Afin de faciliter vos démarches pour remplacer votre ancienne carte, un formulaire de renseignement sera diffusé dans les bus. Il faudra le compléter, joindre une photo et votre carte et soit remettre ces documents aux chauffeurs, au service Transports ou à la gare routière, soit les transmettre par courrier à l'Agglo. La nouvelle carte vous sera alors envoyée à domicile.

Vous ne possédez pas de carte?

La création d'un compte et la remise de la nouvelle carte sur présentation de justificatifs se feront uniquement au service transports.

L'information voyageurs: suivez votre bus en temps réel

Le portail en ligne du système billettique permettra d'accéder à l'offre de transport et de suivre le déplacement des bus en temps réel sur les lignes urbaines.

Pour le moment...

Les tickets papier continueront à être utilisés sur les lignes suburbaines et Fluo (pour des trajets intra-Agglo). Les conducteurs des lignes urbaines ne délivreront plus de tickets jaunes (tickets vendus à l'unité) ou roses (tickets vendus en carnet de 10), mais continueront à accepter les tickets roses qui sont encore en circulation ou qui leur seront présentés par des clients venant en correspondance des lignes suburbaines ou empruntant ces lignes après avoir pris un bus de ville.

Lorsqu'ils n'auront plus de tickets roses, et s'ils veulent continuer à circuler sur les lignes urbaines avec le carnet de 10, les usagers devront se procurer la nouvelle carte Cabus. Les conducteurs accepteront également les tickets jaunes présentés par des usagers en provenance des lignes suburbaines.

INONDATIONS

Mobilisation de l'Agglo lors des crues de mai

Les inondations du 17 au 20 mai derniers ont fortement impacté le territoire de l'Agglo et ses habitants. L'Agglo a, elle aussi, sur certains de ses équipements, subi des dégâts matériels importants mobilisant fortement sur le terrain élus et agents pendant ce week-end maudit et les jours suivants.

Tour d'horizon et retour en photos sur ces crues centennales



Centre Nautique : l'eau de la Blies a envahi les sous-sols du Centre Nautique jusqu'à près d'1m60. Le système de traitement de l'eau et de chloration a été très endommagé.



Centre Nautique : l'eau de la Blies a entièrement recouvert la piste cyclable située le long du Centre Nautique ainsi qu'une partie de l'exterieur de l'équipement.





Golf Sarreguemines Confluences: la partie basse du parcours du Golf Sarreguemines Confluences a été submergée. Les chemins et passerelles ont été dégradés, nécessitant la fermeture partielle du parcours. Seuls les trous 1 à 9 sont restés accessibles.



Les pistes cyclables : la Sarre et la Blies ont inondé les pistes cyclables en sortant de leur lit et ont laissé une épaisse couche de boue rendant à certains endroits les pistes non praticables.



Grâce aux entretiens réguliers et aux investissements de l'Agglo, le bassin de rétention d'eau pluviale de la zone commerciale de Sarreguemines a su protéger les commerces à proximité.



Plusieurs bassins d'eau pluviale ont joué leur rôle de protection mais ont été touchés. Ici, à Grosbliederstroff, où les embâcles (accumulation naturelle de matériaux apportés par l'eau) ont dévasté la clôture périphérique.





Plusieurs jours de nettoyage et de remise en état des installations ont été nécessaires. Le personnel du Centre Nautique a été fortement mobilisé avant la réouverture de l'équipement une dizaine de jours après les inondations.





L'Agglo a fourni des conteneurs aux communes impactées afin que les habitants sinistrés, notamment à Blies-Guersviller puissent évacuer plus facilement leur mobilier et autres biens qui devaient être jetés.





L'Agglo a déployé pendant 4 jours, à Sarralbe, **des pompes anti-crues capables de pomper 1 000 m3 d'eau par heure** afin de sécuriser le centre-ville. **L'Agglo a surveillé, pendant la crue, le niveau de l'eau en amont de la digue de Saltzbronn** qui protège les habitations contre les inondations.

ENVIRONNEMENT_____

Les bons chiffres du tri!

Une enquête indépendante IPSOS menée par Citeo sur tout le territoire du Sydeme met en avant que la mise en place de l'extension des consignes de tri au sein du territoire du Sydeme a eu un impact positif sur le tri. Le changement de consigne pour le plastique a été bien intégré pour l'ensemble des emballages. Les méconnaissances sur la consigne restent le plus grand frein au tri des emballages pour les habitants du territoire.

Aujourd'hui, une large majorité des habitants perçoit les consignes de tri de façon positive. Le changement de consignes pour les "nouveaux" emballages à trier a bien été intégré.

La compréhension de la consigne augmente à partir de 25 ans

Particulièrement élevée chez les 60 ans ou plus

90%

elle est nettement plus faible chez les 18-24 ans

27%



75%

déclarent savoir que tous les emballages en carton se trient.

70%

connaissent la bonne consigne pour les emballages en plastique.

66%

connaissent la bonne consigne pour les emballages en métal.

44%

connaissent la bonne consigne de tri pour les 3 types.

LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ, C'EST POSSIBLE!

En 2023, ce sont 10 kg d'emballages légers en plus par habitant qui ont été collectés avec un doublement du geste de tri des emballages en plastique. Le poids des emballages triés est ainsi passé de 52 à 62 kg/hab alors que la moyenne nationale est de 57 kg.

Parallèlement, l'amélioration de la qualité du tri avec **deux fois moins** de refus à l'arrivée au centre de traitement est à souligner.

Un bilan favorable à l'environnement et aux finances.

77%

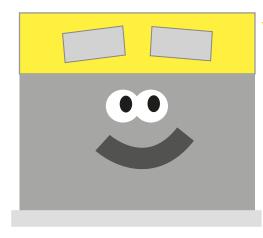
des habitants du Sydeme pensent que les nouvelles consignes facilitent le tri.

66%

pensent qu'elles permettent de bien recycler les emballages.

23%

estiment qu'elles permettent de trier plus.





Étude réalisée par téléphone sur un échantillon de la population de 18 ans et plus du territoire du Sydeme (602 personnes) par téléphone, du 11 au 22 décembre 2023

POLITIQUE DE LA VILLE

Le nouveau Contrat de Ville

« Engagement Quartiers 2030 »

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont définis par la loi « Lamy » du 21 février 2014 relative à la politique de la ville compte tenu des difficultés que connaissent les habitants de ces territoires : accès à l'emploi, faibles ressources, sécurité, éducation, rénovation de l'habitat...

Sur notre territoire, deux « QPV » sont présents et situés sur la commune de Sarreguemines : **Beausoleil et Vieille-Ville Ville Haute**.



La politique de la ville consiste à réduire les inégalités entre ces quartiers prioritaires et les autres quartiers de la ville, à travers des objectifs fixés dans le cadre du Contrat de Ville.

Le précédent Contrat de Ville portait sur la période 2015-2022. À travers ce contrat, des projets ambitieux pour le mieux-vivre des habitants des quartiers ont pu se concrétiser dans de nombreux domaines (accompagnement vers l'emploi, soutien à la scolarité, activités culturelles et sportives pour la jeunesse, prévention de la délinquance, accès aux soins, rénovations urbaines).

Une nouvelle contractualisation est mise en place pour la période 2024-2030 à travers un nouveau contrat « Engagement Quartiers 2030 ». Ce contrat a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires sur le territoire.

Comment ce nouveau contrat a-t-il été élaboré ?

Différentes consultations citoyennes ont eu lieu durant l'année 2023 afin de dresser le bilan des actions mises en œuvre entre 2015 et 2022 et de définir les objectifs d'avenir pour les prochaines années. Ce nouveau contrat s'appuie sur l'expertise des habitants et des associations et se construit à partir de leurs attentes et leurs besoins.

Les travaux menés avec l'Etat et la Ville de Sarreguemines ont permis d'aboutir à la rédaction du contrat « Engagement Quartiers 2030 » qui définit les actions à mener pour les années à venir concernant les axes prioritaires suivants :





URBANISME

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme



Depuis le 1^{er} janvier 2022, un pétitionnaire peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

L'Agglo a financé et déployé un logiciel et une plateforme « GeoPermis.fr » permettant aux communes de répondre à ces nouvelles obligations. Le bilan est très positif. Fin 2023, 56% des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme ont été déposés en ligne et 100% des dossiers déposés sont instruits de façon totalement dématérialisée.

Demandes concernées : déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme.

Formalités de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme : l'utilisation de la téléprocédure requiert simplement une connexion internet, un navigateur internet et une adresse électronique.

Le dépôt numérique des demandes d'autorisations d'urbanisme est disponible sur le site internet www.geopermis.fr.

Etape 1 > Connexion/Inscription

Etape 2 > Préparer votre dossier avant le dépôt

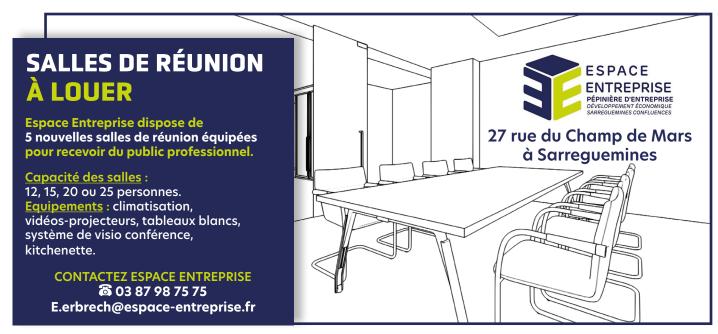
- Télécharger le formulaire sur geopermis.fr ou service-public.fr
- Renseigner le CERFA
- Enregistrer le formulaire PDF après renseignements
- Réunir les pièces à joindre au format PDF, JPG ou PNG. La taille des fichiers ne doit pas dépasser 10 Mo par fichier et 100 Mo au total. Chaque fichier ne doit contenir qu'une seule pièce.

Etape 3 > Déposer votre dossier

Etape 4 > Suivre votre dossier

- Vous pouvez consulter votre dossier après son dépôt.
- Dès que l'état d'avancement de votre dossier évolue, vous recevrez un courriel qui vous redirigera vers le site GeoPermis.fr. Vous pourrez alors récupérer vos courriers éventuels (récépissé, demande de pièces complémentaires, notification de délais, décision...).
- En cas de demande de pièces complémentaires, suivre les instructions sur le site pour compléter votre dossier.

Un guide utilisateur est disponible sur la plateforme pour vous accompagner au mieux dans la procédure.



URBANISME

Quelles démarches pour quels travaux?



J'installe une piscine enterrée ou hors sol

De moins de 10 m² ou installée moins de 3 mois/an : aucune formalité *** sauf dans un périmètre protégé

De 10 à 100 m² sans couverture ou < 1,80 m : déclaration préalable

De + de 100 m² ou couverture à > 1,80 m : permis de construire



Je construis une annexe indépendante

Construction d'un abri de jardin, d'un local technique, d'un carport, d'un garage, d'un poulailler, etc.

Moins de 5 m² de SP ou ES* : aucune formalité*** sauf dans un périmètre protégé

Moins de 20 m² de SP ou ES* : déclaration préalable

A partir de 20 m² de SP ou ES* : permis de construire



Je construis une serre de jardin

Inférieure à 1,80 m de hauteur : aucune formalité*** sauf dans un périmètre protégé

De 1,80 m à 4 m de hauteur et de moins de 2000 m² de surface : déclaration préalable



Je réalise une extension

Construction d'une pièce supplémentaire, d'une véranda, d'une terrasse couverte, etc.

En zone urbaine (U) d'un PLU:

Moins de 40 m² de SP ou ES* : déclaration préalable **

A partir de 40 m² de SP ou ES* : permis de construire

Dans les autres zones (A, N, AU) d'un PLU ou dans les communes non couvertes par un PLU:

Moins de 20 m² de SP ou ES* : déclaration préalable

A partir de 20 m² de SP ou ES*: permis de construire



Je modifie l'aspect extérieur de ma maison

Création ou modification d'une porte ou de fenêtres :

déclaration préalable

Pose de panneaux solaires : déclaration préalable

Rénovation de toiture : déclaration préalable

Installation de fenêtre de toit sans création de SP* : déclaration préalable

Isolation de façades :

déclaration préalable

Ravalement de façades : déclaration préalable

dans un périmètre protégé ou si la commune a délibéré.



J'installe un portail ou une clôture

Édification ou modification de la clôture : déclaration préalable dans un périmètre protégé ou si la commune a délibéré.

*SP : Surface de Plancher ES : Emprise au Sol

**A condition de ne pas dépasser les seuils fixés à l'article R431-2 du code de l'urbanisme (moins de 170 m² si construction non agricole. Moins de 800 m² pour construction agricole. Moins de 2 000 m² et moins de 4 m de haut pour les serres de production).

*** La dispense de formalité ne dispense pas du respect du règlement particulier du PLU ou du RNU.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)



Parmi les 116 articles que contient cette loi, l'article 15 a confié aux élus locaux la tâche d'identifier des zones préférentielles pour l'implantation d'énergies renouvelables.

Cette démarche s'est inscrite dans la collaboration entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et les communes. En effet, l'intercommunalité a proposé son assistance technique aux communes membres tout au long de la démarche :

- en représentant le territoire lors de rencontres avec les services de l'Etat;
- en diffusant toute information pertinente tant en termes réglementaire que technique pour que les élus puissent se prononcer en toute connaissance de cause (proposition de délibérations types, exemples de supports de concertation...);
- en réalisant des réunions de travail visant à partager les orientations des communes en la matière;
- en garantissant un suivi technique continu pour la réalisation de cartes qui identifient les zones d'accélération des énergies renouvelables;
- en transmettant au Préfet des cartographies numériques qui ciblent avec précision les zones d'accélération identifiées par les communes.

Cette démarche a également été réalisée en concertation. En effet, chaque commune qui a identifié une ou plusieurs zones d'accélération sur son territoire l'a fait après avoir consulté sa population. Cela a pu se concrétiser par l'intermédiaire de son site internet, par la présence d'un dossier en mairie ou par tout autre moyen de communication. La population a ainsi pu s'exprimer sur les choix retenus.

Enfin, un débat intercommunal a été organisé le 15 février dernier. Les maires des 38 communes membres étaient conviés afin de présenter et de réagir sur l'ensemble des zones d'accélération envisagées sur le territoire.

La suite de la démarche consistera en un avis du comité régional de l'énergie qui devra se prononcer sur le potentiel de l'ensemble des zones d'accélération identifiées par les communes. A terme, les zones d'accélération permettront aux porteurs de projets de s'implanter plus facilement du fait d'une meilleure connaissance des territoires, en accord avec les orientations locales, et de renforcer la part des énergies renouvelables dans notre mix énergétique.





Sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, les installations photovoltaïques sur toiture et sur parking représentent les énergies les mieux acceptées et les plus généralisées, à condition que les qualités architecturales des villages soient respectées.

A contrario, les installations d'éoliennes sont peu encouragées. Les élus souhaiteraient pouvoir développer les énergies hydrauliques quand les conditions environnementales le permettent. Les élus souhaitent rester prudents quant aux projets de méthanisation, qui peuvent être source de diverses nuisances. Il en est de même pour la géothermie, en privilégiant la géothermie de surface, moins risquée que la géothermie profonde, qui peut impacter la stabilité de nos sols.

ASSAINISSEMENT

Station d'épuration de Sarreinsming : des élèves plantent des roseaux

La station d'épuration de Sarreinsming est actuellement en cours de réhabilitation.

Parce que le traitement de nos eaux usées est primordial pour la qualité de notre environnement quotidien, vendredi 19 avril, deux classes de l'école de Sarreinsming ont participé à la mise en place d'un filtre planté de roseaux de 100 m².

Le temps d'une matinée, **ce sont environ 500 roseaux qui ont ainsi été plantés** par les 32 élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 présents. Avant ces travaux pratiques, ils ont profité d'un moment pédagogique durant lequel un agent du service assainissement de l'Agglo leur a expliqué le fonctionnement d'une station d'épuration ainsi que le petit cycle de l'eau.

Un goûter a été offert par l'entreprise SADE en charge, avec l'entreprise PERRIER, des travaux de réhabilitation de l'équipement.







Le saviez-vous? Les filtres plantés de roseaux mettent en œuvre le cycle naturel d'épuration de l'eau. Le procédé combine l'effet épuratoire naturel des roseaux aux effets filtrants de milieux granulaires (sable, gravier, galet, etc.). Dans le cas de la station de Sarreinsming, les eaux libres extraites du silo à boues transitent par le filtre planté de roseaux avant de rejoindre l'entrée de la station d'épuration « traditionnelle ».



PETITE ENFANCE



Crèche l'Atelier des Lutins : des places disponibles à la rentrée !

À la recherche d'un lieu d'accueil pour votre enfant ? L'Atelier des Lutins à Hambach est peut-être la solution ! Petit aperçu des principaux atouts et services proposés par la structure pour l'accueil de votre enfant...

<u>Capacité</u>: l'Atelier des Lutins a une capacité d'accueil de **60 places (65 places de 11h à 14h)**.

<u>Horaires et flexibilité</u>: **ouverte du lundi au vendredi, de 7h à 19h**, elle offre la possibilité d'un accueil à temps plein, partiel ou ponctuel, adapté aux besoins des parents.

<u>Public</u> : l'Atelier des Lutins accueille les enfants âgés de **10 semaines à 4 ans**.

LES SERVICES PROPOSÉS

Accompagnement vers l'autonomie : les enfants sont encouragés à développer leurs compétences et leur indépendance.

Accueil adapté aux enfants en situation de handicap : la structure inclusive fournit un environnement favorable à tous les enfants.

Ateliers de motricité innovants : des activités stimulantes sont proposées pour le développement moteur des enfants (psychomotricité, motricité fine, créativité, transvasement, etc.).

Espace extérieur : les enfants ont accès à un espace extérieur pour jouer et explorer.

Éveil sensoriel : les activités sont conçues pour stimuler les sens des enfants et favoriser leur développement alobal.

Respect du rythme de l'enfant : les activités sont adaptées aux besoins individuels de chaque enfant, favorisant ainsi leur bien-être et leur épanouissement.

Repas : les repas sont préparés sur place par un cuisinier, en privilégiant les produits locaux.

Tarifs abordables: les tarifs sont basés sur le quotient familial selon une grille imposée par la Caisse d'Allocations Familiales, rendant ces services accessibles à un large public.

Soutien à la parentalité : les parents bénéficient de conseils et de soutien pour les aider dans leur rôle.







INSCRIPTIONS ET TARIFS

Le multi-accueil applique les tarifs horaires de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Procédure et pré-inscription en ligne sur www.chaperonsetcompagnie.fr rubrique « Vous êtes parents ».

Code employeur pour l'Atelier des Lutins à Hambach : 57 913.

Code employeur pour la Bulle Enchantée à Sarreguemines : 57 200.

Le service Familles est responsable de l'inscription des parents, du suivi et de la satisfaction des familles déjà accueillies sur les structures.

Contactez le service Famille au 01 41 40 81 79 ou par courriel à familles@lpcr.fr.

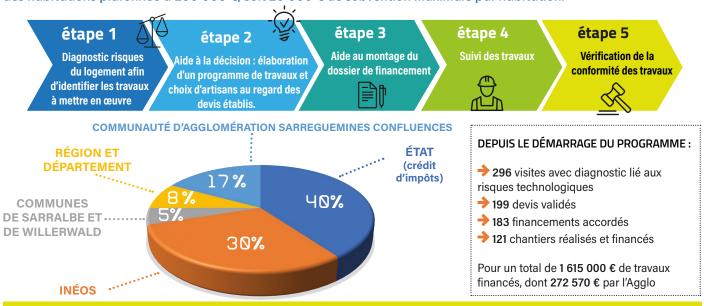
Les horaires de la permanence sont : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.



HABITAT.....

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) INEOS : point d'étape

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) INEOS à Sarralbe et Willerwald, des travaux de renforcement de l'habitat doivent être menés pour certaines habitations situées à proximité du site INEOS chimie. Il s'agit, par exemple, du remplacement de fenêtres, de portes ou de menuiseries. Depuis novembre 2021, les propriétaires concernés par ce dispositif sont accompagnés financièrement, administrativement et techniquement pour la réalisation de ces travaux de sécurisation. Les travaux sont financés à 100%, dans la limite règlementaire de 10% de la valeur vénale des habitations plafonnée à 200 000 €, soit 20 000 € de subvention maximale par habitation.



Pour toute demande d'information, contactez le service Habitat au 03 87 28 97 43

Agglo Chantiers

La STEP de Sarreinsming modernisée

La station d'épuration de Sarreinsming, en service depuis 1982, a fait l'objet d'une réhabilitation complète pour remédier à son vieillissement. Cet équipement communautaire traite les eaux usées de Sarreinsming, de Rémelfing ainsi que celles du Centre Hospitalier

Spécialisé (CHS) de Sarreguemines. Les travaux d'envergure ont débuté en janvier 2023 et toucheront à leur fin dans les jours à venir. Cette rénovation a impliqué une refonte complète des équipements de pré-traitement, comprenant notamment les dégrilleurs, le dessableur et le dégraisseur. Les bassins ont été rénovés, tandis que

les turbines et les agitateurs ont été remplacés.

Nouveauté: la station a été complétée par un bassin de rétention de la pollution de 500 m³. Celui-ci permettra de stocker les eaux usées diluées en cas de fortes précipitations, évitant ainsi la saturation rapide des

systèmes de collecte et assurant un contrôle des rejets dans l'environnement naturel. De plus une fosse à flottants ainsi qu'un poste toutes eaux ont été intégrés à l'équipement. L'ensemble des pompes des postes de refoulement de Sarreinsming, Rémelfing et du CHS ont été

remplacées.

La mise en place d'un automate dans le local technique, rénové lui aussi, offre aujourd'hui la possibilité de réglages beaucoup plus précis. Cette modernisation permettra également le traitement du phosphore par l'injection de chlorure ferrique, en plus de la

pollution azotée et carbonée.

Le coût total de cette opération s'élève à 1,75 million d'euros hors taxes. L'Agence de l'Eau a versé une aide de 265 000 euros hors taxes, tandis que le CHS a contribué à hauteur de 270 000 euros hors taxes.

Agglo Chantiers

Sécurisation du franchissement piéton et cyclable rue André Rausch/rue de Sarreinsming à Sarreguemines

Des travaux d'amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons au passage à niveau 91 sur la rue André Rausch/rue de Sarreinsming à Sarreguemines ont récemment eu lieu.

Ces interventions ont été menées par l'Agglo en réponse aux préoccupations croissantes concernant la sécurité des usagers vulnérables de la route. Pour sécuriser le passage des cyclistes et des piétons dans cette zone à fort trafic, la traversée en site mixte au niveau de la chaussée a été supprimée.

Fruit d'une collaboration étroite entre la SNCF et l'Agglo, cette initiative illustre un engagement commun à promouvoir une mobilité urbaine sûre et durable. Ce projet contribue à améliorer la sécurité routière de tous, mais encourage également l'utilisation du vélo et de la marche comme alternatives de déplacement écologiques et bénéfiques pour la santé.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un montant de 16 000 € HT.





Avant / Après : les travaux ont largement contribué à améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons à un endroit réputé dangereux.

Liaison cyclable entre Lixing-lès-Rouling et Grosbliederstroff : un projet qui roule

Les travaux pour la création d'une piste cyclable reliant Lixing-lès-Rouhling à Grosbliederstroff ont débuté récemment et devraient se poursuivre jusqu'à l'automne. La piste commencera à la rue du Stade à Lixing-lès-Rouhling, longera la départementale RD31 et se terminera au lotissement de la rue des Alliés à Grosbliederstroff.

Le projet se divise en deux segments, chacun présentant des particularités techniques distinctes :

- ▶ un tronçon d'environ 900 mètres le long de la départementale. Pour garantir la sécurité, une glissière en béton de type GBA (glissière béton adhérente) sera installée entre la RD31 et la piste;
- ▶ un segment d'environ 600 mètres traversant des terrains agricoles.

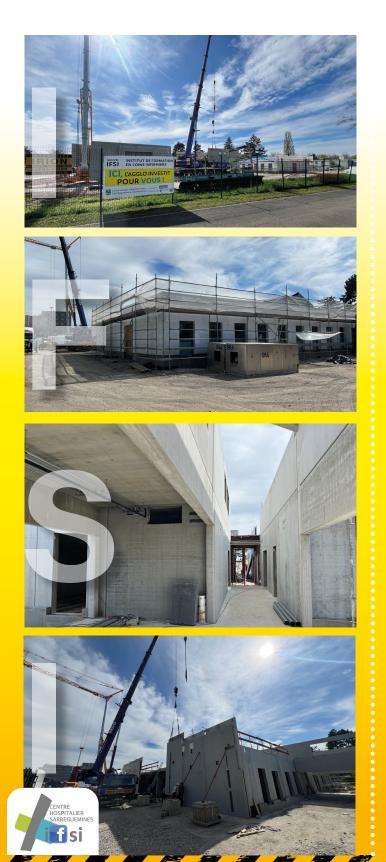
Pour le premier segment, la piste sera en partie construite en enrobé sur les accotements de la route et en caillebotis métalliques antidérapants sur une passerelle. Le deuxième tronçon, le long des terrains agricoles, sera principalement en enrobé.

Le coût total des travaux s'élève à environ 1 million d'€ HT. Ce projet est financé en partie par le Département de la Moselle, ainsi que par la zone fonctionnelle Sarrebruck-Moselle Est, gestionnaire des fonds européens Interreg VI.

Il s'insère, en effet, dans un cadre de coopération transfrontalière appelé « Intervelo SaarMoselle », associant de nombreuses collectivités des deux côtés de la frontière, françaises et allemandes.

Agglo Chantiers

Les travaux sur les sites du Bliespark et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) progressent bien !





Agglo Zoom sur

Le budget 2024 de l'Agglo

Les principaux investissements prévus en 2024

Complexe sportif du Bliespark	8 240 778 €
Réseaux et équipements d'adduction d'eau potable	4 538 000 €
Fonds de concours communaux	4 000 643 €
Transports urbains	3 387 858 €
Réseaux et équipements d'assainissement	3 239 985 €
Développement économique	3 100 544 €
Déchets ménagers	2 736 282 €
Bâtiments communautaires	2 498 226 €
Pistes cyclables	2 238 212 €
Matériel et sécurité informatique	652 961 €
Piscines communautaires	620 517 €
Chantier d'insertion	526 527 €



Les principaux postes de dépenses de fonctionnement par compétence communautaire

Solidarité communautaire 16 688 000 € (reversement aux communes) Collecte et traitement des déchets 12 272 600 € 6 103 500 € Transports urbains Développement économique 4 886 823 € 4 044 100 € Assainissement 2 187 000 € Incendie et secours 675 125 € Enseignement supérieur 656 969 € Crèches (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) 639 500 € 607 984 € Information et communication (dont subvention à Mosaik Cristal TV) Piscines communautaires 478 760 €

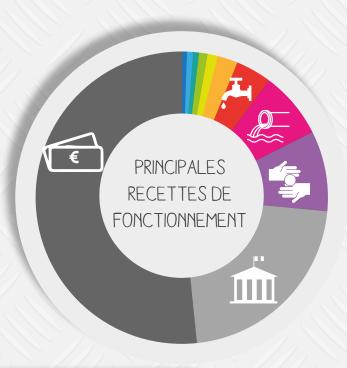




Agglo Zoom sur

Les principales recettes des services communautaires

Produits fiscaux	42 081 640 €
Dotations de l'Etat	17 869 697 €
Subventions reçues	7 213 960 €
Redevance Assainissement	6 072 000 €
Redevance eau potable	3 262 000 €
Produits des autres services communautaires	1 851 100 €
Refacturations à des tiers	905 450 €
Droits de jeu du golf communautaire	740 000 €
Piscines communautaires	540 000 €
Redevances déchets non ménagers	532 000 €
Vente titres de transports	465 000 €



Autres dépenses de fonctionnement

Préservation patrimoine naturel et 607 220 € prévention des risques technologiques

> **Tourisme** 593 015 €

Voiries, pistes cyclables 322 730 €

> Médiathèque 221 600 €

Rayonnement et attractivité 147 400 €

> 145 000 € Habitat

Aménagement du territoire 142 000 €

Développement Durable 97 050 €

> Politique de la ville 91 500 €

> > 77 500 € Transfrontalier







Dès 2002, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a entrepris la conception d'un réseau d'itinéraires cyclables avec un double objectif : favoriser le cyclotourisme en créant des axes majeurs reliés aux territoires voisins et encourager les modes de déplacement doux en desservant l'ensemble des communes de l'Agglo. Une interconnexion avec les circuits existants des territoires voisins a également été mise en place, notamment avec le Land de Sarre et d'autres intercommunalités du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines Bitche ou de l'Alsace Bossue.

Ces itinéraires privilégient principalement les voies communales paisibles, les sentiers forestiers et les chemins agricoles.

Ces parcours sont accessibles à un large éventail d'utilisateurs car ils permettent non seulement la pratique du vélo, mais aussi du roller et de la marche.

Ces dernières années, l'Agglo a élargi sa réflexion en intégrant d'autres paramètres à la pratique du vélo, en s'intéressant à la mobilité douce et aux déplacements inter-entreprises.

Le Plan Vélo 2024-2034

A l'inverse des idées reçues, les cyclistes ont 10 fois moins de risque d'être blessés que les automobilistes. Le Plan Vélo mis en place par le Gouvernement vise notamment à développer des espaces sécurisés et réservés aux cyclistes ainsi qu'à agir contre les vols de vélos.

Une collaboration entre la Ville de Sarreguemines, l'Agglo et l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle) a permis d'élaborer un Plan Vélo Sarreguemines 2024-2034. Il a pour objectif de connecter le réseau de pistes cyclables de l'Agglo aux destinations de la ville, tout en garantissant des conditions de déplacements sécurisées et adaptées, un maillage cohérent et interconnecté, et en favorisant une véritable "culture à vélo".

Le diagnostic, débuté en juin 2023, est désormais terminé, laissant place à la phase de stratégie et de plan d'action.

Dans le cadre de ce projet, l'Agglo se concentrera sur trois axes de travail spécifiques :

- ► Améliorer la traversée du pont SNCF à la sortie de Sarreguemines en direction de Rémelfing. Actuellement étroite et dangereuse pour les cyclistes, des solutions sont à l'étude.
- Assurer la liaison entre l'itinéraire de la Blies et celui de la Sarre. Des propositions de tracés sont actuellement à l'étude.
- ▶ Sécuriser le franchissement piéton et cyclable sur la rue André Rausch/rue de Sarreinsming. Ce point a déjà été pris en compte et traité (lire par ailleurs page chantiers).

Agglo Grand angle

Les bienfaits du vélo!

Rouler à vélo présente de nombreux avantages :



Faire du vélo, un acte **écologique** et **d'avenir**.

Avec le vélo, on gagne de la place.

Rouler à vélo permet de gagner du temps.

Le vélo, c'est moins cher à l'usage.

Se déplacer en vélo permettrait d'économiser 650 kilogrammes de CO2 par personne/an, soit l'équivalent d'une télévision LCD allumée 162 jours non-stop.

40% des trajets quotidiens effectués en voiture font moins de 3 kilomètres. Pourtant, sur un trajet de 3 kilomètres, on met moins de temps à vélo qu'en voiture, stationnement compris. Le vélo est d'ailleurs considéré comme le moyen de déplacement le plus performant pour les trajets de moins de 5km, comme la marche pour les trajets de moins d'1 km.

Pour un trajet de 10 km/jour, le coût des dépenses est de 100€/an à vélo contre 1 000€/an en voiture.

Avec le vélo, **plus de problèmes de stationnement**, d'autant plus qu'une place de stationnement de voiture équivaut à 10 places de vélo.

La parole à l'association Sarreguemines à Vélo



L'association Sarreguemines à Vélo est née en 2023. Elle regroupe des habitants du territoire qui souhaitent effectuer leurs **déplacements quotidiens à bicyclette** dans de bonnes conditions de sécurité. L'idée est de **partager l'espace public de manière apaisée** pour que chacun, piéton, cycliste, automobiliste, y trouve sa place. Quand on fait du vélo, on bouge, c'est bon pour la santé, et c'est bon aussi pour le moral, pour la planète, et pour le porte-monnaie!

Que pense l'association Sarreguemines à vélo des orientations et des projets de l'Agglo en matière de mobilité douce?

« L'association Sarreguemines à Vélo se réjouit que la Communauté d'Agglomération se soit dotée depuis 2002 d'un réseau de pistes cyclables permettant de relier les communes entre elles. Elle milite pour que ce formidable maillage soit davantage utilisé : non seulement pour le cyclotourisme, c'est-à-dire les promenades, mais aussi pour les trajets du quotidien, avec le vélo comme alternative à la voiture, pour ceux qui le souhaitent. Cela nécessite de compléter encore ce réseau en agissant sur le « dernier kilomètre ». Ainsi, bientôt, les habitants de l'Agglo pourront atteindre en toute sécurité leur destination : aller à la Médiathèque, à la piscine ou au Bliespark, flâner au centre-ville de Sarrequemines, aller au travail, amener ses enfants à l'école, faire ses courses ou ses démarches administratives, rejoindre l'Office de Tourisme, etc. Et bien sûr, les habitants du territoire, comme les touristes, doivent pouvoir trouver des stationnements vélo sécurisés ».

Quelle aide peut apporter votre association au projet du Plan Vélo Sarreguemines ?

« L'association remercie la Communauté d'Agglo et la Ville pour le dialogue qui s'est noué autour de la question de la mobilité douce. Elle se tient prête à partager l'expérience de ses plus de cent membres, qui sont des usagers réguliers du vélo et connaissent bien le territoire. Dans leur pratique quotidienne, ils rencontrent des obstacles ou des difficultés et peuvent proposer des solutions pour y remédier. L'association souhaite également développer une culture vélo sur le territoire, en proposant des animations ou des ateliers vélo par exemple ».



Agglo Grand angle

Programme d'investissement 2021-2026

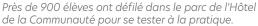
Depuis le début du mandat, en 2020, l'Agglo a déjà consacré plus de 2 millions d'euros, pour un peu moins de 12 km de pistes cyclables créées ou améliorées. Ces investissements ont permis de réaliser la reprise de la couche de roulement de 2,3 km à Saint Jean-Rohrbach (liaison vers Hoste), la réalisation du tronçon entre Sarreguemines et Frauenberg, le long de l'aérodrôme, la liaison entre Hambach et Roth de 0,4 km en 2022.

Pour cette année, la liaison entre Lixing-lès-Rouhling et Grosbliederstroff de 1,9 km a débuté, la piste de Puttelange-aux-Lacs, et la liaison entre Holving et Richeling ne vont pas tarder a démarrer. Certaines pistes, sont encore à l'étude comme la liaison entre Hambach et Siltzheim ou encore celle entre Wittring et Kalhausen.



A l'Agglo, les bonnes pratiques dès le plus jeune âge







Timothée Pefferkorn de l'école de Sarralbe a su tirer parti de tous les enseignements pour remporter cette finale. Bravo à tous les participants !

« Afin d'assurer la sécurité de nos enfants, notamment lorsqu'ils sont à vélo, il est crucial de leur enseigner les règles de la route, de les sensibiliser aux dangers et de les aider à adopter les bons comportements au bon moment » nous explique Sonya Cristinelli-Fraiboeuf, Vice-présidente à l'Agglo en charge des animations. C'est dans cette optique que l'Agglo propose le Challenge Inter-Ecoles de la Piste d'Education Routière.

Destinée aux élèves de CM1 et CM2, ainsi qu'aux classes multi-niveaux, cette animation se compose de deux étapes : des cours théoriques en classe en début d'année, suivis de sessions pratiques au printemps. Et pour cela, une piste équipée de feux tricolores, de ronds-

points et de panneaux de signalisation a spécialement été créée dans le parc de l'Hôtel de la Communauté.

« Durant les cours théoriques, d'une durée d'environ 2h30, nous passons en revue le code de la route ainsi que les comportements à adopter à pied et à vélo. Un questionnaire permet ensuite aux élèves d'évaluer leurs connaissances acquises. Cette évaluation, combinée à celle de la pratique, nous permet de sélectionner 70 finalistes » explique Yvon Thieriot, retraité de la gendarmerie, qui intervient dans le cadre de ce programme en collaboration avec la Police nationale et la Police municipale de Sarreguemines, partenaires du Challenge.







Avec la nouvelle carte touristique illustrée en main, voici quelques idées pour explorer la destination Sarreguemines Confluences cet été, au gré de vos envies. Le long des rivières, autour des étangs, en pleine campagne... coupez le quotidien et partagez des plaisirs simples avec vos proches.

A vélo

Pour se la couler douce, laissez la voiture de côté et enfourchez votre vélo!

Une bonne idée pour passer plus de temps au grand air et une occasion de goûter à ce que notre belle région a à vous offrir, proche de chez vous.

220 km d'itinéraires cyclables à parcourir pour vous reconnecter à la nature!

Avec l'eau comme fil conducteur le long du canal de la Sarre, vers Sarrebruck en Allemagne ou vers Sarralbe, laissez-vous guider le nez au vent. Pour allier nature et histoire, **l'itinéraire des lacs situé entre Sarralbe et Hoste,** dans un cadre paysager exceptionnel, vous mènera à la découverte de la vallée de l'Albe et d'une série d'étangs, anciens remparts de la ligne Maginot aquatique.

Et pour tous ceux qui n'ont pas de vélo ou qui souhaitent tenter l'expérience du vélo électrique, découvrez le **service de location de vélos** à l'Office de Tourisme!







Où emmener les enfants?

4 idées de balades ludiques en famille

Découvrez la destination Sarreguemines Confluences à travers les parcours Randoland imaginés par l'Office de Tourisme. 3 aventures à partager en famille!

Avancez au rythme des énigmes en suivant l'inspecteur Rando. Recherchez, observez, comptez... Les plus petits comme les plus grands se prendront au jeu pour apprendre en s'amusant.

Parcours Randoland à découvrir :

- ▶ en ville, à Sarreguemines et à Sarralbe
- ▶ en pleine nature autour de l'**étang du Welschhof** à Puttelange-aux-lacs.

>> Livret imprimé disponible directement à l'accueil de l'Office de Tourisme (1€/livret) ou gratuit en téléchargement sur sarrequemines-tourisme.com

Pensez au Parc archéologique de Bliesbruck-Reinheim!

C'est parti pour environ 1h de balade sur le sentier de promenade qui sillonne les vestiges du parc. En le suivant, vous pourrez aussi observer nombreuses libellules à proximité des étangs, des cygnes, des orchidées sauvages...

Profitez-en pour savourer un délicieux pique-nique en famille. Plusieurs tables et bancs vous permettront de faire une pause rafraîchissante à l'ombre des arbres. De belles découvertes vous attendent!

En canoë

Et si vous vous laissiez porter par le courant ? L'eau est source d'évasion.

Embarquez le temps de quelques heures avec le Canoë Kayak Val de Sarre à Grosbliederstroff et pagayez à la **découverte de la faune et de la flore** qui peuplent les bords de la Sarre. Débutants ou experts, cette activité est accessible à tout le monde!



Retrouvez les incontournables de cet été sur la nouvelle carte touristique illustrée de l'Office de Tourisme et dans le dernier magazine de destination #2.

Disponibles à l'accueil au 8 rue Poincaré à Sarreguemines ou sur sarreguemines-tourisme.com



Événements, expositions, balades commentées, spectacles... Pour découvrir toutes les manifestations qui animeront votre été, consultez l'agenda de l'Office de Tourisme sur sarreguemines-tourisme.com



SARREGUEMINES



LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

L'AGGLO EN FAIT TOUT UN « PLATT »

20, 21 & 22 SEPTEMBRE 2024

HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ À SARREGUEMINES



DIMANCHE 22 SEPT 10H À 18H

Visites guidées gratuites : À 11h en PLATT À 14h30 & 16h en français. PETITE RESTAURATION, EXPOSITION, ANIMATIONS, JEU CONCOURS.



VENDREDI 20 & SAMEDI 21 SEPT

Visites nocturnes du château avec SONS & LUMIÈRES. GRATUIT. Uniquement sur inscription au 03 87 28 85 41







